

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales

Programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature italiennes - sessions 2023 et 2024

NOR : MENE2115522N
note de service du 21-6-2021
MENJS - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux d'italien ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'italien des sections internationales italiennes
Références : arrêté du 17-7-2018 (JO du 21-7-2018 et BOEN n° 30 du 26-7-2018)

Pour les **sessions 2023 et 2024**, la liste des œuvres obligatoires définies par le programme limitatif pour les épreuves spécifiques de langue et littérature italiennes du baccalauréat, option internationale, dans les sections italiennes est la suivante :

Romans et nouvelles

- Pasolini PP., *Ragazzi di vita*, 1955 ;
- Morante E., *La storia*, 1974.

Théâtre

- Fo D., *Morte accidentale di un anarchico*, 1970.

Poésie

- Montale E., *Ossi di seppia*, 1925.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix